



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Loire-Atlantique



L'obligation de formation des 16-18 ans

Le 04/10/2021

L'obligation de formation s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans. Il s'agit de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi.

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Ainsi depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'obligation de formation permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

- [Tout savoir l'obligation de formation des 16-18 ans sur le site du ministère](#)



M.A.J. le 04/10/2021

Dans cette rubrique

- [Écoles maternelles et élémentaires](#)
- [Collège](#)
- [Lycée](#)
- [Section internationale Américaine](#)

- [Internats de la réussite](#)
-

- [Élèves en difficulté : prévenir, comprendre, agir](#)
- [Règlement départemental des écoles](#)
- [Programme Personnalisé de Réussite Éducative](#)

À votre écoute

- **Ligne harcèlement**
 - **Nationale : 30 20***(appel gratuit)*
 - **Académique : 02 40 37 33 33**
du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf jours fériés)
- **Ligne aide handicap école: 0800 730 123** *(appel gratuit)*
Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 51 81 74 74